

## **Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2013**

La séance est ouverte à quatorze heures trente, au siège social.

Conformément à l'article 30, al. 1<sup>er</sup>, des statuts, la séance est présidée par Monsieur Pierre VAN DER MERSCH, président du conseil d'administration.

Le président désigne comme scrutateurs Messieurs Christophe CROONENBERGHS et Paul WAUCQUEZ et comme secrétaire Me Henri CULOT.

Messieurs Michel DELLOYE et Alain SIAENS sont excusés. Les autres membres du conseil d'administration, à savoir Messieurs Bruno COLMANT, Gérard COTTON, Luigi SANTAMBROGIO et Axel VAN DER MERSCH complètent le bureau.

Monsieur Xavier DOYEN, représentant de la société Mazars – Réviseurs d'entreprises, commissaire, est présent.

Les actionnaires présents ou leur mandataire ont signé la liste des présences, annexée au présent procès-verbal. Lorsqu'un actionnaire est représenté à l'assemblée en vertu d'une procuration, l'original de celle-ci annexée à la liste des présences.

Le président constate, d'après la liste des présences, que sont présents ou valablement représentés, 16 actionnaires possédant ensemble 16.264.753 actions, soit 55,37 % du nombre total des actions.

Le Président dépose sur le bureau une copie des Annexes du *Moniteur belge* du 5 avril 2013 (3<sup>e</sup> éd.) (p. 21531-21532) et de *L'Écho* du 5 avril 2013 (p. 18) contenant l'avis de convocation à l'assemblée, ainsi qu'un exemplaire de la lettre qui a été adressée, avec un exemplaire de la brochure contenant le rapport annuel, aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs et au commissaire le 5 avril 2013. Il invite les scrutateurs à parapher ces documents.

L'avis de convocation et le rapport annuel ont été mis en ligne sur le site internet de Brederode à dater du 5 avril 2013.

Aucun actionnaire n'a requis l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour ni déposé des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Aucun actionnaire n'a posé de question par écrit.

L'assemblée constate qu'elle est dès lors régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social 2012

2. Rapport du commissaire sur l'exercice social 2012

3. Approbation des comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2012

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2012, en ce compris l'affectation du bénéfice incluant l'attribution d'un dividende unitaire brut de 0,60 EUR.* »

4. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : « *L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social 2012.* »

5. Décharge au commissaire

Proposition de décision : « *L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social 2012.* »

6. Mandats d'administrateurs

Proposition de décision : « *L'assemblée générale renouvelle le mandat de M. Gérard Cotton, en tant qu'administrateur non exécutif, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice 2013.* »

Proposition de décision : « *L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de M. Axel van der Mersch, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice 2018.* »

Proposition de décision : « *L'assemblée générale charge les administrateurs délégués de procéder aux formalités nécessaires, notamment de publicité.* »

7. Rapport de rémunération et commentaire par le comité de rémunération

Proposition de décision : « *L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport de gestion.* »

8. Rémunération des administrateurs

Proposition de décision : « *L'assemblée générale fixe, pour l'exercice 2013, le montant global de l'indemnité fixe, à charge de la SA Brederode, à verser à ses administrateurs en vertu de l'article 25 des statuts, à € 26.000.* »

9. Mandat du commissaire et rémunération du commissaire

Proposition de décision : « *L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire, la société Mazars – Réviseurs d'entreprises, dont le siège social est établi Avenue Marcel Thiry 77 bte 4, 1200 Bruxelles, représentée par Monsieur Philippe de Harlez de Deulin, pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice 2015.* »

Proposition de décision : « *L'assemblée fixe, pour les exercices 2013 à 2015 inclus, le montant annuel des émoluments du commissaire prévus à l'article 134, § 2, du Code des sociétés, à € 31.300 HTVA.* »

\*

\* \*

## 1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social 2012

Le rapport écrit du conseil d'administration a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée. L'assemblée générale renonce à entendre la lecture intégrale de ce rapport.

L'assemblée générale entend l'exposé oral du conseil d'administration sur l'exercice social 2012, synthétisant le rapport écrit et présentant notamment les comptes consolidés.

Les administrateurs répondent aux questions qui leur sont posées oralement par les actionnaires.

## 2. Rapport du commissaire sur l'exercice social 2012

Le rapport écrit du commissaire a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée. L'assemblée générale renonce à entendre la lecture de ce rapport.

## 3. Approbation des comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2012

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2012 tels qu'arrêtés par le conseil d'administration en date du 6 mars 2013 et annexés à la convocation.

Les comptes statutaires présentent un total du bilan de € 449.625.518,64 (€ 481.216.181,47 au 31 décembre 2011) et un bénéfice de l'exercice à affecter de € 15.789.349,41 (perte de € 91.508,71 au 31 décembre 2011).

Le bénéfice reporté des exercices précédents s'élève à € 29.309.551,05.

De ce montant, il y a lieu de retirer une affectation aux réserves de € 11.596.192,23.

A la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2012, les réserves disponibles se montent à € 137.714.868,52.

Le solde forme un montant total répartissable de € 33.502.708,23, que le conseil d'administration propose d'affecter à la rémunération du capital à concurrence de € 0,60 par action, et le solde au report à nouveau. Il est précisé que :

- Les actions propres détenues par la société au jour du paiement du dividende ne recevront pas de dividende et que les coupons échus seront détruits, conformément à l'article 622, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> phrases, du Code des sociétés ;
- Le dividende net de précompte mobilier s'élève à € 0,45 ;
- Le dividende sera mis en paiement le 12 juin 2013.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
16.264.753	55,37 %	16.264.753
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
16.264.753	0	0

- L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2012, en ce compris l'affectation du bénéfice incluant l'attribution d'un dividende unitaire brut de € 0,60.

#### 4. Décharge aux administrateurs

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social 2012.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
16.264.753	55,37 %	16.264.753
<b>POUR</b> 16.264.753	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTIONS</b> 0

➤ Cette résolution est adoptée.

#### 5. Décharge au commissaire

L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social 2012.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
16.264.753	55,37 %	16.264.753
<b>POUR</b> 16.264.753	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTIONS</b> 0

➤ Cette résolution est adoptée.

#### 6. Mandats d'administrateurs

Sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée renouvelle le mandat de M. Gérard Cotton, en tant qu'administrateur non exécutif, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice 2013.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
16.264.753	55,37 %	16.264.753
<b>POUR</b> 16.264.753	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTIONS</b> 0

➤ Cette résolution est adoptée.

Sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale renouvelle le mandat de M. Axel van der Mersch, en tant qu'administrateur exécutif, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice 2018.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
16.264.753	55,37 %	16.264.753
<b>POUR</b> 16.264.567	<b>CONTRE</b> 186	<b>ABSTENTIONS</b> 0

➤ Cette résolution est adoptée.

L'assemblée charge les administrateurs exécutifs de procéder aux formalités nécessaires, notamment de publication.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
16.264.753	55,37 %	16.264.753
<b>POUR</b> 16.264.753	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTIONS</b> 0

➤ Cette résolution est adoptée.

#### 7. Rapport de rémunération et commentaire par le comité de rémunération

Le rapport de rémunération fait partie du rapport de gestion du conseil d'administration ; il a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à l'assemblée.

M. Bruno Colmant, en remplacement de M. Alain Siaens, président du comité combiné des nominations et des rémunérations, commente oralement, au nom de ce comité, le rapport de rémunération.

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération tel qu'il figure dans la déclaration de gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport de gestion.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
16.264.753	55,37 %	16.264.753
<b>POUR</b> 16.257.553	<b>CONTRE</b> 7.200	<b>ABSTENTIONS</b> 0

➤ Cette résolution est adoptée.

A cette occasion, l'assemblée reconnaît avoir pris connaissance du chapitre « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel et de la Charte de gouvernance d'entreprise, et approuve les modes de gouvernance d'entreprise adoptés par la société.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
16.264.753	55,37 %	16.264.753
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
16.264.753	0	0

➤ Cette résolution est adoptée.

#### 8. Rémunération des administrateurs

Sur la proposition du conseil d'administration, proposition conforme à celle du comité de rémunération, l'indemnité fixe à charge de la SA Brederode, à verser à ses administrateurs en vertu de l'article 25 des statuts, est fixée pour l'exercice 2013 à un montant global maximal de € 26.000.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
16.264.753	55,37 %	16.264.753
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
16.264.753	0	0

➤ Cette résolution est adoptée.

#### 9. Mandat du commissaire et rémunération du commissaire

Sur la proposition du conseil d'administration, proposition conforme à celle du comité d'audit, l'assemblée renouvelle le mandat du commissaire, la société Mazars – Réviseurs d'entreprises, dont le siège social est établi Avenue Marcel Thiry 77 bte 4, 1200 Bruxelles, représentée par Monsieur Philippe de Harlez de Deulin, pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice 2015.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
16.264.753	55,37 %	16.264.753
<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
16.264.753	0	0

➤ Cette résolution est adoptée.

L'assemblée fixe, pour les exercices 2013 à 2015 inclus, le montant annuel des émoluments du commissaire prévus à l'article 134, § 2, du Code des sociétés, à € 31.300 HTVA.

Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés
16.264.753	55,37 %	16.264.753
<b>POUR</b> 16.264.753	<b>CONTRE</b> 0	<b>ABSTENTIONS</b> 0

➤ Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures 08 minutes.

Lecture faite du projet à l'assemblée, le président et les membres du bureau signent le présent procès-verbal. Aucun actionnaire ne demande de signer le procès-verbal.

Fait à Waterloo, le 8 mai 2013.

\_\_\_\_\_  
Pierre VAN DER MERSCH

\_\_\_\_\_  
Gérard COTTON

\_\_\_\_\_  
Bruno COLMANT

\_\_\_\_\_  
Luigi SANTAMBROGIO

\_\_\_\_\_  
Axel VAN DER MERSCH

\_\_\_\_\_  
Christophe CROONENBERGHS

\_\_\_\_\_  
Paul WAUCQUEZ

\_\_\_\_\_  
Henri CULOT